



Hommage à Louis Joinet l'Expert indépendant des Nations-Unies en Haïti,

La Plate-Forme Haïti de Suisse rend hommage à l'engagement de l'Expert indépendant des Nations-Unies en Haïti, **Louis Joinet**, dans sa lutte contre l'impunité en Haïti.

Dès 2007, la Plate-Forme Haïti de Suisse (PFHS) s'était mobilisée en apprenant la nouvelle du prochain déblocage des fonds Duvalier en Suisse par les autorités suisses pour cause de lacune dans la loi helvétique.

Des ONG suisses travaillant sur le thème de l'argent des dictateurs s'étaient constituées en une *Coalition pour la restitution des avoirs illicites*, dont les fonds Duvalier (Action de Carême, Action place financière suisse, Déclaration de Berne, Pain pour le Prochain, Plate-forme Haïti de Suisse, TRIAL, Transparency International – section suisse). Devant l'indignation générale provoquée par cette situation, le gouvernement suisse avait prolongé encore le blocage des fonds par une mesure urgente pour une nouvelle durée de trois mois, à fin août 2007.

Des contacts réguliers s'étaient établis entre les autorités suisses et les autorités haïtiennes, mais aussi avec la Banque mondiale et ... **Louis Joinet** qui pensait que **l'impunité est le problème central en Haïti**. En outre, lutter contre l'impunité dans le monde était son combat majeur.

En 2008, la *Coalition* est entrée en contact avec Louis Joinet qui cherchait des témoins pour lever l'anonymat de certains témoignages. Il était très déterminé.

Sur proposition de M. Joinet, la *Coalition* s'est attelée à la recherche et au traitement de la documentation concernant les violations des droits humains et autres crimes commis par Jean-Claude Duvalier sous sa présidence.

Des membres de la PFHS, en partenariat avec des personnalités membres d'organisations de défense des droits humains en Haïti ont travaillé avec une juriste de TRIAL (Track impunity always), en collaboration avec Louis Joinet. Le dossier constitué a été remis début novembre 2008 aux ONG haïtiennes, à la Direction du droit international public (DDIP) et à l'avocat mandaté par la Suisse auprès du gouvernement haïtien.

**Au nom de la population haïtienne et de son long combat pour la dignité et la justice :
Merci Louis Joinet.**

À chacune des pages de ses *Mémoires*, on découvre l'enjeu de la justice transitionnelle compte tenu du rôle majeur que joue l'appareil judiciaire dans la reconstruction de l'État.

Quand domine l'État d'exception, la seule digue efficace est celle que pose le juge. Certains ont pris des risques majeurs lorsqu'ils ont défendu la légalité contre l'exception, comme Guillermo Diaz Lestrem (juge à Buenos Aires), mort sous la torture, ou encore Jose Victor Orozco (juge au Guatemala), tué alors qu'il instruisait des procès de corruption.

De ces expériences sont nés les « **principes Joinet** », c'est-à-dire la trilogie de la justice transitionnelle : **le droit de savoir, le droit à la justice et le droit à la réparation.**

Quand la loi n'est que la mesure d'un pouvoir abusif, le juge (et l'expert qui l'aide à tenir sa place) doit être un défricheur. Il doit savoir reconstituer les chemins brouillés qui conduisent à une démocratie intègre. Dans cette voie, il doit aussi regarder en arrière pour y chercher des preuves là où tout a été fait pour organiser l'oubli. (Louis Joinet).

Au nom de la PFHS : Charles Ridoré et Claire-Lise Zaugg